

L'ajournement

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La présidence doit avouer qu'il n'est pas encore 10 heures. La parole est au député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen).

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Monsieur l'Orateur, je voudrais parler très brièvement et je céderai ensuite la parole au secrétaire parlementaire.

Depuis six ans et demi, j'écoute le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) s'exprimer sur presque tous les sujets qui sont abordés à la Chambre. C'est un spécialiste réputé en matière de procédure parlementaire. J'aime l'entendre. Il a déjà abordé la question du Sénat.

La chose qui m'étonne est qu'il a observé un mutisme absolu au sujet de la constitution. Il s'est attaqué à un aspect de la constitution, soit le Sénat, et il en parle indéfiniment. Il s'est abstenu de parler des droits que perdront les Manitobains ou qui seront entravés en vertu de la proposition constitutionnelle. Il s'est gardé de dire que le Nouveau parti démocratique au Manitoba s'oppose à la proposition constitutionnelle. Le député de Winnipeg-Nord-Centre a parlé de presque toutes les questions débattues à la Chambre, mais il est demeuré silencieux à ce sujet. Je compte donc qu'il fera un discours de 40 minutes pour nous exposer ses vues sur les mesures constitutionnelles.

M. Knowles: Ce débat-là n'est pas encore terminé.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Quant à l'étude de la motion du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) relative à un bill tendant à modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire est écoulée.

M. Knowles: Les sénateurs peuvent donc dormir sur leurs deux oreilles ce soir encore.

M. Collenette: Le Sénat est éternel.

● (2200)

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Avant de donner la parole au député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen), je tiens à vous dire que certains députés préféreraient entendre d'abord le député de Halifax-Ouest (M. Crosby).

M. Friesen: Je suis conciliant de nature, Votre Honneur.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Dans ce cas, je donnerai la parole au député de Halifax-Ouest.

LE PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL—LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DANS L'EST DU CANADA

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur l'Orateur, le 17 février 1981, j'ai demandé au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) quand donc nous, Canadiens des provinces de l'Atlantique en général, de la côte de l'Atlantique et de la Nouvelle-Écosse en particulier, pouvons espérer que le gouvernement mette en œuvre son programme énergétique national et les différents projets figurant dans le document qu'il a présenté à la Chambre le 28 octobre 1980. Le ministre m'a assuré très rapidement que le gouvernement allait mettre en œuvre son programme énergétique national. Cette réponse ne m'a pas satisfait, pas plus qu'elle n'a satisfait les Canadiens de la Nouvelle-Écosse et de la côte de l'Atlantique du Canada, car depuis que le gouvernement a présenté son programme à la Chambre le 28 octobre 1980, nous ne l'avons vu prendre aucune mesure dans le domaine de l'énergie.

Nous de la côte de l'Atlantique sommes parfaitement conscients de la crise de l'énergie, et cela depuis un bon moment, car nous avons été les premiers à souffrir de la réduction des approvisionnements et de la hausse des prix. C'est qu'une forte proportion du pétrole qui nous alimente provient de l'étranger. A la suite des décisions de l'OPEP, les prix sont montés en flèche après 1972. Le problème du prix croissant des approvisionnements d'énergie a persisté pendant presque une décennie. C'est seulement en octobre 1980 que le gouvernement a fini par proposer une solution au problème.

Mais, dans les mois écoulés depuis octobre 1980, il n'a pas agi. J'ai aussi demandé au ministre, et le lui demande encore maintenant ce que faisait au juste le gouvernement du Canada.

Dans les semaines qui ont précédé ma question du 17 février 1981, certains se sont plaints de ce que les installations de forage quittent le Canada, que l'industrie énergétique perde des emplois et que le programme du gouvernement de canadienisation de l'industrie pétrolière soit un échec. Nous avons entendu le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources nier lui-même à maintes reprises à la Chambre la réduction des activités des producteurs d'énergie. En fait, il a souvent cité des statistiques pour démontrer que les différents projets de mise en valeur au Canada n'étaient pas plus nombreux en janvier 1981 qu'en janvier 1980. Pour ce qui est de la Nouvelle-Écosse, on nous a dit que les diplômés des programmes de formation qui devaient trouver des débouchés dans la mise en valeur de nos ressources pétrolières, ne pouvaient réussir à se procurer de l'emploi. Le directeur des programmes de formation de la main-d'œuvre sur la côte de l'Atlantique a admis publiquement que les programmes de formation avaient été reportés parce que les entreprises avaient réduit leur activité. Cela démontre fort bien comment le programme énergétique national a grandement nui à l'exploration et à la mise en valeur des ressources. Nous avons donc cherché à savoir, et nous le voulons toujours, comment le gouvernement entendait appliquer concrètement le programme énergétique national.